

**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal
d' Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR12.15PR
concernant
la 1ère série de compléments au budget 2012.**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 21 mai 2012

La délégation municipale était composée de Monsieur le Syndic Daniel von Siebenthal et Monsieur le boursier communal Pierre Meyer. Nous les remercions pour les renseignements fournis et les précisions apportées.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

1. ADMINISTRATION GENERALE

101.3185: Le mandat d'audit concerne le Grand Hôtel.

Le Grand Hôtel a sollicité la commune suite à des problèmes de liquidités. Suite à une baisse de son chiffre d'affaires, il n'était plus en mesure de payer ses factures en début d'année, ni de rembourser les échéances à la BCV. La commune a mandaté une société pour étudier les points suivants:

- Revue des frais engagés pour des études dans le cadre de la réalisation du Wellness
- Revue des explications sur les causes de la diminution du CA
- Revue de la stratégie mise en place pour compenser la diminution du CA
- Revue des conditions de rémunération du management du GHB
- Evaluation de l'état actuel du GHB
- Valeur de marché

La Municipalité a décidé de créer un groupe de travail qui se penchera sur la stratégie à mettre en place pour garantir la pérennité de cet établissement et sur les possibilités de synergie entre le GHB et la Cité des Bains

120.3185 - étude pour une enquête «origine-destination» auprès des automobilistes:

Si le montant semble colossal pour une telle enquête, il est répondu que le traitement des données demande beaucoup de travail, afin de faire ressortir l'essentiel des données

3. URBANISME ET BATIMENTS

352.3011 et 3901: Traitements et charges sociales

Des pourcentages de postes de conciergeries ont été oubliés lors du calcul des charges annuelles de location dans le PR 11.15 PR. Il semble que cela se produise fréquemment et la Commission émet le vœu que cela ne se reproduise plus.

354.3141.01 - Anciennes casernes :

Suite à l'ouverture de deux salles de classe, une remise aux normes est nécessaire.

354.3141.01 - Hôtel de ville :

Ce montant concerne du travail de plâtrerie-peinture, ainsi que quelques cloisons.

425.3185.03 – Etudes d'urbanisme :

Relocalisation des services STE et SEY aux Parties, ainsi que des bâtiments pour Travys et Car Postal. Il s'agit de trouver une synergie entre tous et de planifier des locaux communs pour certains services (ateliers, garages, etc.).

Conclusions :

Après avoir reçu les compléments d'informations utiles, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres présents, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis PR12.15PR, tel que présenté par la Municipalité.

Pour la Commission des finances
Jérôme Wulliamoz

